

Master Marketing - Parcours : Marketing intégré dans un monde digitalisé en 2 ans

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

24 mois
840 heures

Diplôme délivré par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

- Anticiper les évolutions de la fonction marketing et vente,
- Créer et mettre en place des stratégies marketing,
- Animer une équipe commerciale dans un contexte de concurrence-coopération au sein d'une entreprise.

► Accès au diplôme

- **En M1** : Etre titulaire d'un Bac+3 en commerce ou marketing
- **En M2** : Etre titulaire d'un Bac+4 en commerce ou marketing

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de février

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi-mardi) / 3 jours en entreprise par semaine

► Contacts

Responsable pédagogique : Jessica DEVEL

Contact administratif : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr Tél. : 01 60 79 87 76

Contact CFA EVE : VARNEROT Florence - f.varnerot@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 02

► Lieu(x) de formation

CFA EVE - CNAM d'EVRY
19 Cours Blaise Pascal
91000 EVRY

le cnam
Ile-de-France

Master 1

- Le management commercial
- La communication commerciale
- Les études de marchés (principes et applications)
- La relation client
- La stratégie commerciale
- Marketing dans un univers digital
- Les méthodes de recherche en marketing et projet
- Test d'Anglais - niveau B1 du cadre Européen

Master 2

- Comportement du consommateur
- Marketing Stratégique
- Retail : intégration physique et digitale
- E-business - Logistique
- Impact des données sur le marketing et la vente
- Marketing en contacte BtoB
- Gestion des comptes-clés et négociation des affaires
- L'entrepreneuriat
- Stratégie d'Internationalisation
- Méthodologie du mémoire et mémoire de fin d'études

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-